



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 30

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;

Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal est absent ;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-306-24	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance ordinaire du 9 décembre 2024. Il est 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

12-307-24	Ordre du jour
------------------	----------------------

Le sujet suivant a été ajouté à l'ordre du jour :

- 1) Embauche – poste d'agent(e) en communication et marketing

Le sujet suivant a été retiré de l'ordre du jour :

- 1) PIIA – 21 225, rue Daoust

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour révisé, ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

1. **Ouverture de la séance**
 - 12-306-24 Ouverture de la séance
 - 12-307-24 Ordre du jour
2. **Période de questions allouée aux personnes présentes**
3. **Adoption de procès-verbaux du conseil**
 - 12-308-24 Adoption de procès-verbaux
4. **Patrouille municipale**
 - 12-309-24 Renouvellement de contrat - Agence de sécurité pour le service de la patrouille municipale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue – première année d'option
5. **Développement communautaire**
6. **Urbanisme**
 - 12-310-24 PIIA – 2, rue Brown
 - 12-311-24 PIIA – 17, rue Sainte-Anne
7. **Services techniques**
 - 12-312-24 Décomptes progressifs no 3 et 4 – Travaux de réaménagement de l'aire de jeu et aménagement d'une aire de jeu d'eau dans le parc Aumais
 - 12-313-24 Décomptes progressifs no 1 et 2 – Travaux d'aménagement d'une passerelle en bois sur le sentier multifonctionnel entre les rues Daoust et l'Anse-à-l'Orme
 - 12-314-24 Décompte final no 3 – Travaux de réfection de chaussée et d'amélioration du drainage d'une partie du boulevard industriel et d'une partie de la rue Daoust (du chemin Sainte-Marie à la fin du trottoir existant sur la rue Daoust)
 - 12-315-24 Décompte progressif no 2 – Travaux de stabilisation de berges (Parc Kelso et promenade adjacente)
 - 12-316-24 Décompte progressif no 3 – Travaux d'aménagement – Robillard – Phase 2 (Création d'une infrastructure verte)
 - 12-317-24 Décompte final no 6 – Construction d'une scène et toiture à Sainte-Anne-de-Bellevue
 - 12-318-24 Autorisation de paiement – Achat d'un ensemble de pièces « lidar » destiné aux feux de circulation permanents sur le boulevard des Anciens-Combattants

- 12-319-24 Remplacement – source de financement du règlement 866 au règlement 868 - Octroi de contrat de construction – Travaux de stabilisation de berges (parc Kelso et promenade adjacente)
- 12-320-24 Remplacement – source de financement du règlement 866 au règlement 868 - Octroi de contrat – Surveillance des travaux de stabilisation de berges (parc Kelso et promenade adjacente)
- 12-321-24 Remplacement – source de financement du règlement 866 au règlement 868 - Octroi de contrat – Surveillance en structure pour le mur de soutènement - travaux de stabilisation de berges (parc Kelso et promenade adjacente)
- 12-322-24 Protocole d'entente avec la Ville de Pincourt quant à l'utilisation d'un site de dépôt de neige usée pour la saison 2024-2025

8. FINANCES

- 12-323-24 Adoption des comptes

9. Administration et greffe

- 12-324-24 Nomination d'un maire suppléant

10. Ressources humaines

- 12-325-24 Embauche – poste d'agent(e) en communication et marketing

11. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 12-326-24 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 869 relatif aux tarifs pour l'année 2025

12. Dépôt de documents

13. Levée de la séance

- 12-327-24 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 8 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 32 et s'est terminée à 20 h 08 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	- Serait-il possible d'exposer la maquette du projet du pavillon du parc Lalonde à divers endroits dans la Ville (exemple : bibliothèque, centre Harpell) ?
2 ^e Intervenant(e)	- Serait-il possible de modifier le règlement 769 sur la circulation et le stationnement afin de lever l'interdiction de virage à gauche entre 16h et 19h (rue Demers et bretelle d'accès vers l'autoroute 20 Ouest) lors des jours fériés qui sont un jour de semaine ?

	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi est-ce les nouveaux modules et le terrain de jeux du parc Aumais sont-ils inaccessibles présentement ?
3 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le processus lors d'une demande pour l'installation d'un dos d'âne, une fois la pétition réalisée et déposée à la Ville ? - Est-ce que les citoyens peuvent assister aux rencontres du comité de sécurité et circulation? - Quand est-ce que le comité de sécurité de Meloche aura un suivi relativement à la demande déposée au comité de circulation? - Est-il possible d'agréments le parc à chien en y ajoutant de l'éclairage, de l'ombre et des jeux pour que les chiens puissent s'amuser?
4 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervenant(e) fait état de la problématique de circulation à l'heure de pointe le soir sur le boulevard des Anciens-Combattants sud à l'intersection de la rue Pacific (Senneville) et l'Hôpital Sainte-Anne.
5 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervenant(e) représente les citoyens du projet TERRA et demande si quelque chose peut être fait quant au bruit relié au déneigement du stationnement temporaire, adjacent au projet TERRA ?
6 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervenant(e) fait état du problème de circulation sur le boulevard des Anciens-Combattants en direction sud, la rue Sainte-Anne à l'intersection Michaud, et de la rue Demers à l'intersection de la rue Forbes ?
7 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervenant(e) appuie la démarche concernant le dos d'âne sur la rue Meloche relatif à la Vitesse. - Est-ce que des mesures d'atténuation de vitesses peuvent être mises en place sur la rue Meloche.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

12-308-24	Adoption de procès-verbaux
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

12-309-24	Renouvellement de contrat - Agence de sécurité pour le service de la patrouille municipale de la
------------------	---

**Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue –
première année d'option**

ATTENDU la résolution numéro 12-344-23 octroyant le contrat pour le service de patrouille municipale à *Transport de valeurs Centurion Inc.* pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité pour la patrouille municipale avec trois (3) années d'option ;

ATTENDU QUE le contrat en vigueur pour la fourniture d'une agence de sécurité pour le service de la patrouille municipale se termine le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite des services rendus par l'entreprise ;

ATTENDU la recommandation du superviseur à la patrouille municipale à l'effet de se prévaloir de la première année d'option pour le renouvellement du contrat avec l'agence de sécurité du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (première année d'option) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE SE PRÉVALOIR de la première année d'option de renouvellement du contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité pour la patrouille municipale de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un montant de 340 241,34 \$ (taxes comprises) ;

Le montant accordé sera limité à 310 685,69 \$ (taxes nettes) pour respecter le budget prévu pour l'exercice 2025, sous réserve de son approbation par le conseil municipal.

D'AUTORISER la dépense nette de 310 685,69 \$ à même le poste budgétaire 02-290-00-451 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

12-310-24	PIIA – 2, rue Brown
------------------	----------------------------

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2, rue Brown a déposé, le 29 octobre 2024, une demande pour le remplacement les fenêtres de sa résidence ;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 13 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de PIIA, à la condition que les croisillons soient

placés à l'extérieur du verre et non entre les vitres, afin de conserver l'apparence des fenêtres d'origine ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU du 13 novembre 2024 ;

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 2, rue Brown pour le remplacement des fenêtres, en respectant la condition susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

12-311-24	PIIA – 17, rue Sainte-Anne
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 17, rue Sainte-Anne a déposé, le 21 octobre 2024, une demande de permis de rénovation afin de remplacer le balcon en cour avant de la résidence ;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 13 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de PIIA, à la condition que les poteaux soient d'une couleur plus claire afin de réduire le contraste avec la brique, et que le verre de la fenestration soit de type anti-collision pour oiseaux ;

ATTENDU QUE le nouveau balcon devra être limité, au sud, à l'entrée principale en béton de l'immeuble ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU du 13 novembre 2024 ;

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 17, rue Sainte-Anne pour le remplacement du balcon en avant de la résidence, en respectant les trois (3) conditions susmentionnées.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

12-312-24	Décomptes progressifs no 3 et 4 – Travaux de réaménagement de l'aire de jeu et aménagement d'une aire de jeu d'eau dans le parc Aumais
------------------	---

- ATTENDU** la résolution numéro 06-153-24 octroyant un contrat à l'entreprise *Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.)* pour les travaux pour le réaménagement de l'aire de jeu et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le parc Aumais pour un montant de 1 238 541,74 \$ (taxes incluses) ;
- ATTENDU QUE** les décomptes progressifs numéros 1 et 2, totalisant un montant de 409 474,26 \$ (taxes incluses) ont été approuvés par résolutions du conseil municipal ;
- ATTENDU** la réception du décompte progressif numéro 3 d'un montant de 89 749,14 \$ (taxes incluses) ;
- ATTENDU** la réception du décompte progressif numéro 4 d'un montant de 332 856,07 \$ (taxes incluses) ;
- ATTENDU** la réception du certificat de paiement émis le 12 novembre 2024 par M. Yannick Pilon, architecte paysagiste de la firme *Agence Relief Design*, afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 ;
- ATTENDU** la réception du certificat de paiement émis le 25 novembre 2024 par M. Yannick Pilon, architecte paysagiste de la firme *Agence Relief Design*, afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 4 ;
- ATTENDU** la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner les recommandations de paiement des décomptes progressifs numéros 3 et 4 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement des décomptes progressifs numéros 3 et 4 pour la un montant total de 422 605,21 \$ (taxes incluses) à l'entreprise *Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.)*, à même le règlement d'emprunt numéro 852, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité.

12-313-24

**Décomptes progressifs no 1 et 2 –
Travaux d'aménagement d'une
passerelle en bois sur le sentier
multifonctionnel entre les rues
Daoust et l'Anse-à-l'Orme**

- ATTENDU** la résolution numéro 08-191-24 octroyant un contrat à l'entreprise *Construction Jessiko Inc.* pour les travaux d'aménagement d'une passerelle en bois sur le sentier multifonctionnel entre les rues Daoust et l'Anse-à-l'Orme pour un montant de 534 226,74 \$ (taxes incluses) ;
- ATTENDU** la réception du décompte progressif numéro 1 d'un montant de 63 790,93 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 2 d'un montant de 297 973,06 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 12 novembre 2024 par M. Eric Pelletier, ingénieur de la firme *Tetra Tech*, afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 ;

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 27 novembre 2024 par M. Eric Pelletier, ingénieur de la firme *Tetra Tech*, afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 ;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner les recommandations de paiement des décomptes progressifs numéros 1 et 2 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement des décomptes progressifs numéros 1 et 2 pour un montant total de 361 763,99 \$ (taxes incluses) à l'entreprise *Construction Jessiko Inc.* à même le poste budgétaire 22-701-70-525; lesdits travaux étant remboursés par l'Agglomération de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

12-314-24

Décompte final no 3 – Travaux de réfection de chaussée et d'amélioration du drainage d'une partie du boulevard industriel et d'une partie de la rue Daoust (du chemin Sainte-Marie à la fin du trottoir existant sur la rue Daoust)

ATTENDU la résolution numéro 05-118-24 octroyant le contrat à la compagnie *Roxboro Excavation Inc.* pour des travaux de réfection de chaussée et d'amélioration du drainage d'une partie du boulevard industriel et d'une partie de la rue Daoust (du chemin Sainte-Marie à la fin du trottoir existant sur la rue Daoust) pour un montant de 1 736 716 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE les décomptes progressifs 1 et 2, totalisant un montant de 1 538 788,77 \$ (taxes incluses), ont été approuvés par résolutions du conseil municipal ;

ATTENDU la réception du décompte final numéro 3 d'un montant de 30 221,31 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation datée du 20 novembre 2024 de M. Alexandre Mongeau, ingénieur et chargé de projet de la firme *EFEL Experts-conseils*, de procéder au paiement du décompte final numéro 3 ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale et développement durable de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte final numéro 3 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad

Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de l'ingénieure municipale et développement durable de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement du décompte final no 3 au montant de 30 221,31 \$ (taxes incluses) à la compagnie *Roxboro Excavation Inc.* à même le règlement d'emprunt numéro 858, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité.

12-315-24	Décompte progressif no 2 – Travaux de stabilisation de berges (Parc Kelso et promenade adjacente)
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 09-231-24 octroyant un contrat à l'entreprise *Construction Sorel Ltée* pour les travaux de stabilisation de berges (Parc Kelso et promenade adjacente) pour un montant de 12 000 745,58 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE le 14 août 2024, la Ville a reçu du ministère des Affaires municipales la lettre de promesse confirmant l'aide financière au montant de 9 628 578 \$ dans la cadre du programme PRAFI ;

ATTENDU QUE le décompte progressif 1, au montant de 833 413,16 \$ (taxes incluses), a été approuvé par résolution du conseil municipal ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 2 d'un montant de 3 752 824,26 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 26 novembre 2024 par M. Charles-Henri Joset, ingénieur de la firme *Tetra Tech Inc.*, afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 ;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 2 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 3 752 824,26 \$ (taxes incluses) à l'entreprise *Construction Sorel Ltée* à même le règlement d'emprunt numéro 868, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

12-316-24	Décompte progressif no 3 – Travaux d'aménagement – Robillard – Phase 2 (Création d'une infrastructure verte)
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 03-057-24 octroyant un contrat à *Les Entreprises Ventec inc.* pour les travaux d'aménagement - Robillard - Phase 2 (Création d'une infrastructure verte) pour un montant de 1 225 992,80 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE les décomptes progressifs numéros 1 et 2, totalisant un montant de 605 986,80 \$ (taxes incluses) ont été approuvés par résolutions du conseil municipal ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 3 d'un montant de 492 341,29 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la réception du certificat de paiement daté du 27 novembre 2024 émis par M. Jean-François Veilleux, architecte paysagiste de la firme *Agence Relief Design*, afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 ;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 3 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 492 341,29 \$ (taxes incluses) à *Les Entreprises Ventec inc.* à même le règlement d'emprunt numéro 849, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation le 26 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité.

12-317-24	Décompte final no 6 – Construction d'une scène et toiture à Sainte-Anne-de-Bellevue
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 04-073-24 octroyant un contrat à l'entreprise *Impérial, entrepreneur général inc.* pour des travaux de construction d'une scène et toiture à Sainte-Anne-de-Bellevue pour un montant de 459 296,08 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE les décomptes progressifs 1 à 5, totalisant un montant de 430 726,41 \$ (taxes incluses) ont été approuvés par résolutions du conseil municipal ;

ATTENDU la réception du décompte final numéro 6 au montant de 7 888,09 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la réception du certificat de paiement daté du 18 novembre 2024 émis par Mme Sonia Gagné, architecte de la firme *Provencher Roy*, afin de procéder au paiement du décompte final numéro 6 ;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner les recommandations de paiement du décompte final numéro 6 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement du décompte final numéro 6, au montant de 7 888,09 \$ (taxes incluses) à la compagnie *Impérial, entrepreneur général inc.* à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2023.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Tom Broad :

Pour

Ryan Young
Jean-Pierre Cardinal
Daniel Boyer
Yvan Labelle
Denis Gignac

Contre

Tom Broad

Adoptée sur division.

12-318-24

Autorisation de paiement – Achat d'un ensemble de pièces « lidar » destiné aux feux de circulation permanents sur le boulevard des Anciens-Combattants

ATTENDU la résolution numéro 11-340-22 octroyant un contrat à l'entreprise *Orange Traffic* pour l'installation de feux de circulation permanents aux intersections du boulevard des Anciens-Combattants et de l'entrée de la clinique médicale et à proximité de la caserne ;

ATTENDU QUE l'ensemble de pièces « Lidar » a été commandé en 2022, mais la facturation n'a eu lieu qu'à la livraison au chantier, soit en septembre 2024 ;

ATTENDU la réception de la facture numéro 11812 au montant de 36 176,88 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des travaux publics de la Ville de procéder au paiement de la facture 11812 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du coordonnateur des travaux publics de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 36 176,88 \$ (taxes incluses) (facture numéro 11812), à l'entreprise *Orange Traffic Inc.* pour l'ensemble de pièces « Lidar », incluant l'installation, les accessoires et la mise en opération dudit détecteur à même le surplus affecté « Transfert Hôpital » au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

12-319-24	Remplacement – source de financement du règlement 866 au règlement 868 - Octroi de contrat de construction – Travaux de stabilisation de berges (parc Kelso et promenade adjacente)
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 09-231-24 octroyant un contrat de construction à l'entreprise Construction Sorel Ltée pour les travaux de stabilisation de berges (Parc Kelso et promenade adjacente) pour un montant de 12 000 745,58 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE contrat avait été initialement octroyé en vertu du règlement d'emprunt numéro 866 ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 866 a été remplacé par le règlement numéro 868, adopté lors de la séance extraordinaire du conseil du 6 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement numéro 868 le 7 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la dépense nette d'un montant de 10 958 280,29 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 868, approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

12-320-24	Remplacement – source de financement du règlement 866 au règlement 868 - Octroi de contrat – Surveillance des travaux de stabilisation de berges (parc Kelso et promenade adjacente)
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 09-232-24 octroyant un contrat de gré à gré de à la firme TETRA TECH pour la surveillance des travaux de stabilisation des berges (Parc Kelso et promenade adjacente) pour un montant maximal de 132 221,25 \$ taxes incluses (incluant le bon de commande 33172) ;

ATTENDU QUE contrat avait été initialement octroyé en vertu du règlement d'emprunt numéro 866 ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 866 a été remplacé par le règlement numéro 868, adopté lors de la séance extraordinaire du conseil du 6 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement numéro 868 le 7 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la dépense nette maximale d'un montant de 120 735,63 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 868, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

12-321-24	Remplacement – source de financement du règlement 866 au règlement 868 - Octroi de contrat – Surveillance en structure pour le mur de soutènement - travaux de stabilisation de berges (parc Kelso et promenade adjacente)
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 10-261-24 de gré à gré, sur une base horaire, les services de la firme DPHV, consultants en structure pour la surveillance en structure pour le mur de soutènement dans le cadre des travaux de stabilisation de berges (parc Kelso et promenade adjacente) pour un montant maximal de 78 987,83 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE contrat avait été initialement octroyé en vertu du règlement d'emprunt numéro 866 ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 866 a été remplacé par le règlement numéro 868, adopté lors de la séance extraordinaire du conseil du 6 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement numéro 868 le 7 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la dépense nette maximale d'un montant de 72 126,41 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 868, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

12-322-24	Protocole d'entente avec la Ville de Pincourt quant à l'utilisation d'un site de dépôt de neige usée pour la saison 2024-2025
------------------	--

ATTENDU QUE les Villes de Pincourt et de Sainte-Anne-de-Bellevue se sont entendues sur les termes d'une entente pour le déversement de la neige usée au site de la Ville de Pincourt ;

ATTENDU QUE La Ville de Pincourt met à la disposition de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue un volume maximal de 15 000 m³ dans son site de neige usée pour un frais forfaitaire de 12 000 \$;

ATTENDU QUE ce tarif exclut les frais de soufflage qui seront assumés par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet de signer le protocole d'entente avec la Ville de Pincourt quant à l'utilisation de leur site de dépôt de neige usée ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER madame la greffière à signer le protocole d'entente avec la Ville de Pincourt quant à l'utilisation d'un site de dépôt de neige usée pour la saison 2024-2025, ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8. FINANCES

12-323-24	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés du 12 novembre 2024 au 9 décembre 2024 ;

3 016 809,77 \$

- Liste des comptes fournisseurs en date du 30 novembre 2024 ;

461 191,08 \$

Total :

3 478 000,85 \$

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 26 octobre 2024 au 22 novembre 2024 ;

Adoptée à l'unanimité.

9. ADMINISTRATION ET GREFFE

12-324-24	Nomination d'un maire suppléant
------------------	--

ATTENDU QUE selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut désigner parmi ses membres un maire suppléant pour la période qu'il détermine ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE NOMMER monsieur le conseiller Ryan Young comme maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

10. RESSOURCES HUMAINES

12-325-24	Embauche – poste d'agent(e) en communication et marketing
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville souhaite embaucher un(e) agent(e) en communication et marketing ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un processus de recrutement ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues suite à l'appel de candidatures ;

ATTENDU QUE madame Sana Ali rencontre les exigences du poste et possède le profil professionnel pour le poste d'agente en communication et marketing ;

ATTENDU QUE la cheffe de division en communication et marketing recommande la nomination de madame Sana Ali au poste d'agente en communication et marketing ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER l'embauche de Sana Ali au poste d'agente en communication et marketing à compter du 6 janvier 2025, selon les conditions prévues à l'entente individuelle de travail datée du 3 décembre 2024.

D'AUTORISER la dépense et le paiement du salaire de cette employée à même le poste budgétaire 02-131-00-141 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

12-326-24	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 869 relatif aux tarifs pour l'année 2025
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 869 relatif aux tarifs pour l'année 2025* ;
- dépose le projet du règlement numéro 869.

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 12 novembre au 9 décembre 2024 ;
- Liste des commandes au 30 novembre 2024 ;
- Registre des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les membres du conseil du 12 décembre 2023 au 9 décembre 2024 ;
- Politique des aînés de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (Plan d'action 2023-2025) - Rapport annuel de réalisation pour l'année 2024 ;
- Considérant l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)* lequel prévoit l'obligation des membres du conseil municipal de procéder au dépôt de leur déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection ;

Il est procédé au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de madame le Maire, Me Paola Hawa et des conseillers Jean-Pierre Cardinal et Tom Broad.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-327-24	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance ordinaire. Il est 20 h 19.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-281992 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-281980 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 9 décembre 2024 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 11 décembre 2024.

Me Paola Hawa, Maire

Me Caroline Plourde, greffière

Sous réserve d'adoption